

Préavis N° 09-2018 au Conseil communal

sollicitant un crédit d'investissement d'un montant de CHF 285'000.– pour les
remplacement de véhicules de voirie pour l'année 2019

Date proposée pour la séance de Commission :

**Mercredi 5 septembre à 18h30
Bâtiment B - salle 1er**

Délégué de la Municipalité :
Michel Pellegrinelli

Prilly, le 17 août 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dès l'exercice 2018, la Municipalité a décidé de modifier le mode de financement des remplacements et acquisitions des véhicules et engins du service des travaux.

Jusqu'à cette date, un fond dit de "renouvellement des véhicules" (9281.72), alimenté par le budget d'exploitation du service des travaux, permettait de "lisser" les montants nécessaires au remplacement de ces outils de travail. Le solde de ce fond s'élevait, au 31 décembre 2017, de CHF 146'100.-.

Dès 2018, le financement de ces achats est réalisé par voie de préavis annuels portant sur l'ensemble des acquisitions nécessaires sur l'année suivante. Ceci permettra une meilleure transparence dans le suivi des acquisitions.

Concernant l'évaluation des besoins, la méthode reste la même, soit un plan d'investissement basé sur le nombre d'année prévisible d'utilisation d'un engin, une surveillance annuelle des frais d'entretien de chaque machine, et une évaluation annuelle, pour les engins arrivant au terme de leur durée de vie prévue, de l'état effectif et du besoin éventuel de remplacement.

Pour bien comprendre les raisons de cette approche préventive du remplacement de ce matériel, il faut savoir que d'une part, les délais de livraison de ce matériel professionnel est, pour la majorité, de l'ordre de 6 mois, et d'autre part que le service des Travaux ne dispose d'aucune redondance de matériel. En conséquence, une panne "irréparable" (ou dont le coût ne se justifierait pas sur un véhicule de cet âge ou niveau d'usure) aurait irrémédiablement des conséquences sur les prestations fournies.

Ce préavis est donc le premier concrétisant ce mode de fonctionnement.

1. Véhicules

Ce préavis sollicite le montant nécessaire à deux remplacements et une acquisition :

- remplacement de la balayeuse mécanique par un engin du même type ;
- remplacement de la tracto-tondeuse à aspiration par une tondeuse frontale ;
- acquisition d'un nouveau tracteur pour le service hivernal et l'entretien des espaces verts.

1.1 Balayeuse mécanique

Notre balayeuse AEBI MFH 2500 actuelle a été acquise en juin 2008 pour CHF 179'000.-, sa durée de vie potentielle avait été évaluée à 10 ans. Elle totalise aujourd'hui 10'000 heures d'utilisation, ce qui peut être comparé, pour un véhicule privé, à quelques 300'000 km parcourus.



Au cours des cinq dernières années, nous avons constaté une augmentation significative des frais d'entretien de ce véhicule. En particulier, l'usure générale de la tuyauterie du système hydraulique génère des pannes incessantes (changement de 2 tuyaux en 2015, 5 en 2016, 7 en 2017). Depuis 2015, cette machine a nécessité CHF 49'000.- de frais d'entretien.

En cas de panne complexe nécessitant une immobilisation de longue durée, la location d'un engin de remplacement dont le coût est de l'ordre de CHF 400.-/jour serait nécessaire.

Ces considérations nous ont conduites à confirmer le besoin de remplacement prévu par la planification.

Après étude du marché, trois engins équivalents ont été testés et une grille d'évaluation multicritères a été établie :

Marque et type	Note d'évaluation technique	Prix TTC (y compris reprise)
DULEVO 2000 SKY	4.8/6	172'290.-
Azura Flex MC 210	5.3/6	157'696.40
AEBI MFH CS 250	5.5/6	157'500.-

Le choix du service des travaux s'est porté sur l'AEBI MFH CS 250.



1.2 Tracto-tondeuse

Notre tracto-tondeuse Kubota STV-40 actuelle a été acquise en avril 2007 pour un montant de CHF 66'000.-, sa durée de vie potentielle avait été évaluée à 12 ans.



Suite à divers problèmes techniques, nous ne disposons malheureusement pas du nombre d'heures d'utilisations effectives de cet engin, mais entre l'entretien des gazons de la piscine et du terrain de foot ainsi que des différentes autres surfaces vertes où il est utilisé, ce tracteur fonctionne en moyenne 25 heures par semaine, 20 semaines par an, depuis 11 ans, soit quelques 5'500 heures. Nous constatons des problèmes de turbine d'aspiration et de puissance motrice.

Au vu du caractère indispensable de l'outil tant pour le FC Prilly-Sports que pour la piscine, nous arrivons à la conclusion qu'il est trop dangereux d'attendre la panne totale pour le remplacer.

Nous avons évalué les trois engins de remplacement suivants :

Marque et modèle	Prix TTC
Kubota F 3890	65'610.80
Kubota STW 40	67'118.60
John Deere 1585	70'260.-

Par rapport au modèle que nous possédons actuellement, la législation impose maintenant soit la présence d'un arceau de sécurité, soit celle d'une cabine rigide, ce qui rend son encombrement largement supérieur. Afin de ne pas péjorer l'efficacité du travail (distance aux arbres) de par cet encombrement, le service des travaux a sélectionné le modèle le moins volumineux.

Le choix du service des travaux s'est porté sur le John Deere 1585.



1.3 Tracteur

Deux problèmes se posent au service des travaux :

En hiver, le retrait de la neige sur les trottoirs se fait actuellement à l'aide de deux tracteurs et un véhicule "Pony". Pour couvrir l'entier du territoire communal, les parcours de chacun de ces engins varient entre 2h30 et 3 heures. Cette durée est trop importante pour permettre une bonne prestation aux habitants. De plus, deux monoaxes, suivis de saleuses à main parcourent le solde des trottoirs durant, aussi, 2h30 à 3 heures. Le travail de ces équipes est particulièrement pénible. Le service des travaux souhaite donc améliorer ses prestations et rendre le travail de ses collaborateurs moins pénible en répartissant le nettoyage des trottoirs prillérans entre plus de véhicules et moins de personnel à pied.

D'autre part, en été, lorsque la tonte et l'entretien des gazons de la piscine et du terrain de foot bat son plein, nous ne disposons aujourd'hui que d'un tracteur, lequel sert autant à la collecte des gazons tondues qu'aux épandages et traitements fongicides ou autres. Nous avons donc besoin de dédoubler cet outil pour permettre aux équipes de se partager le travail en, simultanément, effectuant par exemple une tonte au centre-ville et un traitement sur les terrains.

Nous avons évalué deux engins pour remplir ce cahier des charges :

Marque et modèle	Prix TTC
John Derre 2026R 4x4	57'835.-
Kubota B2311 HDUA	56'698.60

Le choix du service des travaux s'est porté sur le Kubota B2311 HDUA.



Récapitulation

La Municipalité sollicite donc un crédit pour les acquisitions suivantes :

Engin	Montant TTC
Balayeuse AEBI MFH CS 250	CHF 157'500.-
Tracto-tondeuse John Deere 1585	CHF 70'260.-
Tracteur Kubota B2311 HDUA	CHF 56'698.60
Total	CHF 284'456.60

Selon l'appréciation du service des travaux, les remplacements de la balayeuse et de la tracto-tondeuse sont la meilleure solution économique au regard de l'âge et de l'état des engins actuellement en usage.

L'acquisition d'un nouveau tracteur est nécessaire pour l'optimisation du service à la population effectué par les collaborateurs du service des travaux.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 09-2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 285'000.00 destiné au remplacement d'une balayeuse mécanique et d'une tracto-tondeuse, ainsi que pour l'acquisition d'un tracteur pour le service hivernal et l'entretien des espaces verts ;
2. de financer cette dépense d'investissement par la trésorerie courante ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement par un prélèvement à la Réserve générale (compte 9282.99) l'année qui suit l'acquisition.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 août 2018.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Préavis n° : 09-18

Description : Remplacement de véhicules de voirie pour l'année 2019

Données financières avant le vote du préavis			
Total des crédits votés de la législature :		Fr.	29'446'735.45
Total des recettes attendues		Fr.	16'761'415.00
Total des investissements nets		Fr.	12'685'320.45
Total des emprunts au :	Date 14.08.2018	Fr.	72'000'000.00
Plafond d'endettement au :	Date 21.11.2016	Fr.	93'000'000.00
Taux moyen des emprunts de la Ville au :	Date 31.12.2017 % 1.434		
Total des cautionnements :	Date 31.12.2017	Fr.	25'623'171.23
Plafond de cautionnement :	Date 21.11.2016	Fr.	46'500'000.00

Données de l'investissement			
Approbation du préavis par la Municipalité :	Date 20.08.2018		
Montant du crédit soumis à approbation:		Fr.	285'000.00
Approbation du préavis par le C.C. :	Date		
Montant des participations de tiers :		Fr.	0.00
Montant des subventions :		Fr.	0.00
Estimation du début des travaux :	Date		
Estimation de la durée des travaux :	Durée		

Charges annuelles au budget de fonctionnement			
Dépenses d'amortissement :		Fr.	285'000.00
Durée de l'amortissement :	1 an(s) par prélèvement réserve générale		
Dépenses de personnel additionnel :		Fr.	0.00
Autres dépenses de fonctionnement :		Fr.	0.00
Intérêts passifs calculés au taux moyen :		Fr.	0.00
Estimation des charges annuelles totales :		Fr.	285'000.00
<i>Commentaire éventuel pour les autres charges exceptionnelles</i>		Fr.	0.00

Données comptables complémentaires			
<u>Comptes d'investissement</u>			
Dépenses d'investissement :	n° 430.5060.xx	n°	
Reprise d'amortissement :	n°	n°	
Recettes :	n°		
<u>Comptes de fonctionnement</u>			
Amortissement de la dépense d'investissement :	n° 430.331x	n°	
Imputation d'intérêts passifs :	n°	n°	
<u>Comptes de bilan</u>			
Investissement du patrimoine administratif :	n° 9146	n°	